

Parmi les divers aspects qu'il évoque, nous découvrons les progrès dans la diffusion de l'oeuvre d'orgue à travers des chiffres établis par M.L.JAQUET. Par exemple ceci! (...) Quant aux Trois Chorals, ils progressent de 300 exemplaires (1891) à 2.000 (1968) au long de 33 tirages (20.400 exemplaires)." On souhaiterait connaître les résultats d'une enquête analogue pour l'ensemble de l'oeuvre de Franck ! Ce chapitre V se termine par des remarques générales sur l'écriture et le style de Franck, valables, nous dit M.SABATIER, pour toutes ses grandes oeuvres. Quelques réflexions sur la nature profane ou sacrée de l'oeuvre d'orgue - problème soulevé à plusieurs reprises auparavant - servent de conclusion à ce livre où la rigueur scientifique est heureusement associée à un discours plein de vie et de chaleur.

José QUITIN.

Appel à nos membres

La reprise des activités de notre Société le 13 octobre prochain offre au Comité l'occasion de faire le point. Dans cette repise à jour, la voix du Trésorier s'élève, soutenue par une basse "chiffre" irréfragable.

Quoique nos affaires ne se portent pas trop mal, il est un détail franchement désagréable à considérer. C'est la douce obstination que montrent certains membres à retarder le paiement de leur cotisation. Nous voilà arrivés au dernier trimestre de 1988 et, le croiriez-vous, ils sont une trentaine à ne pas encore l'avoir acquittée.

C'est très gênant pour nous. Revenir à la charge pour rappeler ce genre de chose n'a rien de plaisant. La vérification des comptes prend du temps. Un retard prolongé risque d'engendrer des confusions, et des rappels personnels occasionnent des frais supplémentaires.

C'est pourquoi je me permets de rappeler ici quelques règles simples qui nous éviterons bien des embarras.

- 1° La cotisation pour 1989 est payable dès le début de notre "saison" (le 13 octobre prochain) et avant le 31 janvier 1989.
- 2° Elle reste fixée à 300 fr. (minimum) pour la Belgique, 450 fr. (minimum) pour l'étranger. A ce propos, nous regrettons de devoir classer nos membres hollandais et luxembourgeois dans cette deuxième catégorie, mais la poste, impitoyablement, compte 30 fr. pour l'envoi d'un périodique de 250 gr. (maximum) en service extérieur, contre 7,50 fr. pour 225 gr. en service intérieur. Si vous y ajoutez deux ou trois imprimés...
- 3° Indiquez clairement "cotisation 89" sur le bulletin de versement.
- 4° Attirez notre attention en cas de changement d'adresse.

Merci d'avance !

P.S. Les membres en retard de paiement vont recevoir une lettre personnelle à ce sujet.

Le Comité.
